

DECISION ADMINISTRATIVE N°2026/002

Prise en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Novembre 2024.

Objet : AVENANT DE MARCHE

Marché de services « Entretien des espaces verts ».

Les 2 lots de ce marché de services visé ont été notifiés selon les dates suivantes :

Lot n° 2 – DAVID ESPACES VERTS le 27 Mars 2024,

Lot n° 3 – SOLYEV le 8 Avril 2024.

Le présent avenant a pour objet de proroger les délais du marché jusqu'au 31 Décembre 2026, dans le cadre de la démarche engagée par la commune visant à établir les marchés récurrents sur des années civiles.

Cette prorogation est régularisée par un avenant n° 2 au marché.

Le Maire de FONTANIL-CORNILLON :

- décide d'approuver cet avenant,
- est autorisé à signer tout document y afférent.

Fait à FONTANIL-CORNILLON, le 24 Février 2026.

Le Maire,

Stéphane DUPONT-FERRIER.

